



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 mars 2024, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 6 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 100 représentants 166 voix
 Nombre de membres présents : 46 représentants 66 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 66 représentants 105 voix

Délibération n°CS2024/03

Votants (en voix) : 105 Exprimés (en voix): 105 Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0
--

OBJET : Cotisation statutaire : fixation de la valeur de base

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

BERANGER Nathalie MARCHE Emilie

2^{ème} Collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne
 FAURE Nathalie

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

GUIGUE Gilbert WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

HABFAST Claus

5^{ème} collège – Délégués des communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

BOUCHERLE Jean-Xavier	GUSMEROLI Stéphane
BREYTON Stéphanie	LALINDE Catherine
CHASSAGNON Guillaume	MERLE Alain
CHAVAND Christelle	MICHALLET Bernard
CLOUZEAU Dominique	MONIN Michelle
DELPHIN Jean-Luc	MOREL Véronique
DELPHIN Maurice	PIEUCHOT Ghislaine
ESCARON Dominique	PUTOT Éric
EYMERY Clémentine	RUBIER Éric

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BOIX-NEVEU Arthur	LAVAL Sylvain
BOUZON Elodie	PICARD Christian



DUPERCHY Pierre
DUPRAZ Fabien
EGO Catherine
FASOLA Frédéric
GARCIA Muriel
GUILLEMAT Serge

POZO Jean-Christophe et FERRARI Marcel
ROBIN Grégory
SECO Marc
USSEGLIO-THOMASETTI Denis et ROCHAS Henri
VANPRAET Daphné

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

BASSET Michel
DEPINOIS Marc
MOLLIERE Denis

PICHON MARTIN Bertrand
ZUCCHERO Pascal

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

CHAIX Sandrine à BERANGER Nathalie
LAÏDOUNI-DENIS Myriam à MARCHE Emilie

VIAL Cédric à BERANGER Nathalie
MONTORO Marie Pierre

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

BENHAMOU Franck à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
SUSZYLO Christophe à GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à BOIX-NEVEU Arthur

BONNARDON Pierre à GERIN Anne

5^{ème} collège – Délégués des Communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

DEVAUTON Thierry à GUSMEROLI Stéphane
DUPRAZ Marc à ESCARON Dominique
LABRUDE Evelyne à CLOUZEAU Dominique
MAILLOT Isabelle à MERLE Alain
ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane
BALZER Armelle
BERNARD-PEYRE Gaëlle
BILLARD Cécile

CHAMPROND Nicolas
GAUTIER Marc
GROS BONNIVARD Patrice
MARCHAIS Marie-Lise
MOUGIN Nicolas
SEBBAR Nathalie
SEMANAZ Géraud

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric à ESCARON Dominique
BOCHATON Brigitte à GUIGUE Gilbert
BURDET Gérard à LAVAL Sylvain
DELCAMBRE Philippe à LAVAL Sylvain
DUMAS Isabelle à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
LAMBERT Hervé à EGO Catherine
REY René à GUIGUE Gilbert

BOITEZ Rodolphe
COURTOIS Gilbert
GAUCHON Sandrine
SUCHERE Séverine

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

BAZIN Jean-Jacques à GUILLEMAT Serge

OBJET : Cotisation statutaire Fixation de la valeur de base

Les contributions statutaires du territoire :

Il s'agit des contributions des Communes, des Intercommunalités et des Villes portes du Parc. Conformément à la modification statutaire approuvée par le Comité Syndical du 8/11/2023, le territoire doit apporter 20% du montant total des cotisations. Cette modification impose, comme cela a été discuté lors du Comité Syndical, une évolution de la valeur de base servant au calcul des cotisations.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical d'augmenter la valeur de base de la cotisation à 0.65€ par habitant.

L'apport du territoire s'élèvera ainsi à 313 000 € pour l'année 2024.

L'évolution des cotisations permettrait de conserver l'équipe d'ingénierie et d'amplifier le soutien du Parc au territoire.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***De valider le montant de la valeur de base servant au calcul des cotisations à 0.65 €.***

Ainsi fait et délibéré le 13 mars 2024
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **15 MARS 2024**

